REGLEMENT PARTICULIER « BACOSUN » 11 ET 12 JUIN 2022

Définition du tournoi

Article 1 – Le 2^{ème} Tournoi BACOSUN aura lieu les 11 et 12 juin 2022 (Dossier d'autorisation en cours) au Gymnase Montlouis 23 Boulevard du Général de Gaulle, 69600 Oullins (7 terrains + terrain d'échauffement).

Le tournoi se déroulera selon les règles fixées par la Fédération Française de Badminton et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Le logiciel utilisé sera Badnet. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points avec les prolongations si nécessaires selon le point 7 des Règles officielles du badminton.

Le Juge-Arbitre Principal de cette compétition est Rachid LARABI. Le GEO sera Mathilde TROCCAZ. Le logiciel de gestion sera Badnet

Article 2 – Le tournoi est ouvert à tous les joueurs du territoire national licenciés à la FFBaD la veille du tirage au sort et autorisés à jouer en catégorie sénior. Les joueurs devront être classé dans les séries D7 à NC

Article 3 - Les disciplines proposées sont le simple et le double mixte qui se joueront le samedi et les doubles hommes et doubles dames qui se joueront le dimanche. Chaque discipline sera proposée sur des tableaux Top A, Top B, Top C etc...Les paires seront regroupées dans les Tops selon la somme des CPPH des 2 joueurs. Phase de poules avec 2 sortants par poule, puis tableau par élimination directe.

Article 4 - Le comité d'organisation se réserve le droit, en consultation avec la Juge-Arbitre, de scinder, regrouper ou supprimer des tableaux en fonction du nombre d'inscrits.

Inscription

Article 5 – Un joueur ne peut s'inscrire que sur 2 tableaux, soit en Simple et Doubles, soit en Doubles et Doubles mixte. Une inscription en simple et double mixte n'est pas possible

En cas de surnombre c'est par ordre d'arrivée des inscriptions complètes (paiement compris) que la sélection sera faite.

Article 6 – La date limite d'inscription (date de réception) est fixé au 30 mai 2023. Le tirage au sort aura lieu le jeudi 2 juin. Les têtes de séries seront déterminées au plus fort CPPH au jour du tirage au sort.

Article 7 : Les inscriptions se font exclusivement en ligne via le logiciel Badnet avec possibilité de paiement en ligne obligatoire

Article 8 : En cas de changement de classement entre le moment de l'inscription réelle d'un joueur et le jour du tirage au sort, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'inscription si le joueur passe R.

Article 9 – Le montant des droits d'engagement est de 17 € (dont 2 € de frais reversés à la FFBAD) par joueur pour un tableau et de 20€ (dont 2 € de frais reversés à la FFBAD) par joueur pour 2 tableaux. Il est possible de s'inscrire « au choix » ou en paire complète, et dans des séries différentes d'une discipline à l'autre.

Déroulement de la compétition

Article 10 – Le comité d'organisation se réserve le droit, en consultation avec la Juge-Arbitre, de modifier si besoin les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 – En cas de forfait de l'un des joueurs d'une paire, l'organisateur tentera de proposer un autre joueur pour compléter la paire sans que cette nouvelle paire ait une valeur telle qu'elle aurait dû occuper une place de tête de série plus élevée que la paire qu'elle remplace sauf si ce remplacement a lieu le jour même de la compétition. Deux joueurs privés de leurs partenaires respectifs peuvent constituer ensemble une nouvelle paire, dans les mêmes conditions que celles évoquées précédemment.

Article 12 – Les joueurs doivent être présents dans le gymnase à l'heure de leur convocation

Article 13 – Tout joueur désirant s'absenter du gymnase le fera en concertation avec la Juge-arbitre et devra obtenir l'accord de cette dernière qui lui indiquera un horaire maximum de retour. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1h en avance.

Article 14 – Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés si besoin par décision de la Juge-Arbitre en tenant compte des horaires de convocation annoncés (cf. article 10) et des sorties autorisées (cf. article 11).

Article 15 – Le temps minimum de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Cette période est déterminée par la fin du dernier point d'un match et le premier service du match suivant. Il peut être réduit avec l'accord express des intéressés et après accord de la juge-arbitre. La juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Gestion des matchs

Article 16 – Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes, pourra être déclaré « forfait » par la Juge-Arbitre, et ce quel que soit le niveau de la compétition.

Article 17– Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec la feuille de match, un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Il dispose alors de 3 minutes de préparation (test des volants et mise en tenue compris).

Article 18 – Les volants sont à la charge des joueurs durant toute la durée de la compétition. Les modèles de volants retenus en cas de litige sont le « BABOLAT 2 » (plumes).

Article 19 – Au cours d'un échange, ou au service, tout volant touchant une structure fixe est « faute », tout volant touchant un filin est « let ».

Article 20 – L'ensemble de la compétition se déroule en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel à la Juge-Arbitre à tout moment du tournoi en cas de litige.

Avertissements divers

Article 21 – Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi.

Article 202— L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Article 22 – Le Badminton Club d'Oullins décline toute responsabilité en cas de perte, vol, accident ou tout autre incident.

Article 23 – Tout joueur forfait ou blessé après le tirage au sort et avant la compétition devra en informer au plus vite l'organisateur et lui transmettre un justificatif. Le jour de la compétition, il devra transmettre un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton par courrier (37 route du Vercors 38500 SAINT CASSIEN) ou par email à sophie.bluy@badminton-aura.org. Préciser nom, prénom, n° de licence ainsi que le nom de la compétition.

<u>Récompenses</u>

Article 24 – Des lots et récompenses seront distribués aux vainqueurs et finalistes de chaque tableau

Acceptation du règlement

Article 25 – La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Le comité d'organisation

Le juge arbitre